



PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ASPMAD

6 octobre 2021 - Salle du Casino, Orbe

1. Ouverture de la séance et nomination des scrutateurs

Monsieur Claude Roulet, Président de l'Assemblée générale de l'Association pour la Prévention, l'Aide et les Soins à Domicile du Nord vaudois, l'ASPMAD, déclare cette Assemblée générale extraordinaire ouverte et désigne les scrutateurs.

Nomination des scrutateurs

Sont nommées en tant que scrutatrices pour la présente Assemblée :

- **Mme Francine Bréchon**
- **Mme Danielle Gavin**

Il les remercie d'avoir accepté de réaliser cette tâche.

Après deux Assemblées n'ayant pu se dérouler dans une configuration en présentiel à cause de la pandémie du Covid, cette rencontre est déjà une légère amélioration, un premier pas espéré vers le retour à la normale. Il s'agit de la première Assemblée en présentiel conduite sous la présidence de Monsieur Claude Roulet.

Monsieur Roulet remercie la Commune d'Orbe qui accueille cette Assemblée générale extraordinaire et donne la parole à Monsieur Jean-Marc Bezençon, Municipal de la cohésion sociale.

2. Accueil et bienvenue par un représentant de la Commune d'Orbe

Au nom de la Municipalité d'Orbe, M. Bezençon a le plaisir de souhaiter la bienvenue à l'assemblée. La Commune d'Orbe est une ville en pleine expansion. Elle compte actuellement 7'500 habitants et son évolution démographique touche tous les domaines publics, allant des infrastructures routières jusqu'aux domaines de la santé. La Municipalité d'Orbe y est très sensible et a développé au sud de la ville un complexe de santé comprenant des appartements adaptés, un centre d'adaptation ainsi qu'une permanence médicale et au nord de la ville, un EMS a ouvert ses portes.

Le défi, pour les personnes atteintes dans leur santé, est de rester le plus longtemps à leur domicile. Les proches sont également impactés dans l'accompagnement des leurs. M. Bezençon remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui œuvrent au maintien à domicile des personnes fragilisées et plus particulièrement lors de la période du Covid.

Monsieur Claude Roulet remercie Monsieur Jean-Marc Bezençon pour ces quelques propos.

L'envoi des convocations a été effectué le 13 septembre 2021, conformément à l'article 10, alinéa 5 des statuts de l'ASPMAD qui précise que l'envoi doit être effectué 21 jours à l'avance.

Convocations : 602 membres privés et 105 communes.

- **Invités : 4 personnes et 7 journaux locaux** ont reçu une invitation à l'AG extraordinaire;
- **Excusés : 276 excusés** entre les membres privés, les communes et les invités ;
- **Présences : 36 représentants de communes présents (10 voix par commune) ; 11 membres de droits (chacun 1 voix) - Art. 12/al. 1 et 2 des statuts, soit 371 voix.**

3. Adoption de l'ordre du jour

M. Roulet donne lecture de l'ordre du jour. Une modification, adjonction est-elle demandée ? La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

4. Adoption du Procès-verbal du 28 avril 2021

M. Roulet demande si une modification au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2021 est demandée. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. M. Roulet procède au vote à mains levées : 3 absentions, 0 avis contraire. Le procès-verbal est adopté sans remarques.

5. Elections

- a. Vice-président·e de l'Assemblée générale de l'ASPMAD
- b. Membres au Comité, représentant·e·s des communes du district du Jura-Nord vaudois et de la région de Cossonay
- c. Membres délégué·e·s à l'Assemblée des délégués de l'AVASAD (membre du Comité)
- d. Membres à la Commission de gestion
- e. Suppléant·e·s à la Commission de gestion

a. Vice-président·e de l'Assemblée générale de l'ASPMAD

M. Roulet demande à l'assemblée de proposer une personne pour le poste de Vice-président·e de l'Assemblée générale. La discussion est ouverte.

Monsieur Henri Wisser, Syndic de la Commune d'Ursins se propose. Aucun·e autre candidat·e ne se proposant, la discussion est close.

**M. Henri Wisser, Vice-président de l'Assemblée générale de l'ASPMAD
est élu par acclamation**

b. Membres au Comité représentant les communes du district du Jura-Nord vaudois et de la région de Cossonay

M. Roulet annonce les candidats au Comité de l'ASPMAD. A la suite des démissions de Mesdames Rosemay Christen, Syndique de Juriens et de Véronique Robadey, Municipale de Gollion, ont été désignés lors de l'Assemblée des Syndics du 24 septembre 2021 pour les communes du district du Jura-Nord vaudois :

Pour un 1^{er} mandat : **Julien Cuérel**, Syndic de Baulmes

Pour un 2^{ème} mandat : **François Marmier**, Syndic de Chavannes-le-Chêne

Pour un 2^{ème} mandat : **Jean-Claude Ruchet**, Municipal d'Yverdon-les-Bains

Pour un 3^{ème} mandat : **Cédric Roten**, Syndic de Sainte-Croix

Pour la région de Cossonay, a été désignée pour un 1^{er} mandat : **Véronique Brocard**, Syndique de Dizy.

Sont présents à l'Assemblée, Madame Véronique Brocard et Monsieur François Marmier. M. Roulet demande si d'autres candidats sont intéressés parmi cette assemblée à rejoindre le Comité directeur. Aucune autre proposition n'émanant de l'assemblée, proposition est de valider ces candidatures susmentionnées.

Les 5 membres au Comité représentant les communes, nommés par acclamation, sont :

**Véronique Brocard, Syndique de Dizy
Julien Cuérel, Syndic de Baulmes
François Marmier, Syndic de Chavannes-le-Chêne
Cédric Roten, Syndic de Sainte-Croix
Jean-Claude Ruchet, Municipal d'Yverdon-les-Bains**

Les représentants des membres privés sont :

Madame Véronique Devenoge de Penthalaz, élue en 2021 à l'AG ordinaire.

Monsieur Olivier Petermann de Lignerolles, élu en 2020.

Monsieur Maximilien Stauber de Château d'Oex, élu en 2020.

Madame Devenoge et Monsieur Petermann sont présents à l'Assemblée. Monsieur Stauber est excusé.

Les 3 membres au Comité représentant les membres privés, nommés par acclamation, sont :

**Véronique Devenoge, Penthalaz
Olivier Petermann, Lignerolles
Maximilien Stauber, Château d'Oex**

La représentante actuelle des médecins est Madame Isabelle Hottinger de Concise et médecin-conseil de l'ASPMAD, élue en 2011. Madame Hottinger n'est pas présente à l'Assemblée mais accepte un 3^{ème} mandat.

Le membre au Comité représentant les médecins, nommée par acclamation, est :

Isabelle Hottinger, Concise

Nomination du Président du Comité de l'Association :

M. Roulet demande à Olivier Petermann s'il accepte de continuer d'assurer la présidence du Comité ? La réponse est affirmative et aucun autre membre du Comité ne se propose.

M. Roulet demande d'élire M. Petermann Président du Comité de l'Association par applaudissements de l'assemblée.

Olivier Petermann, Président du Comité de l'ASPMAD

c. Membres délégués à l'Assemblée des délégués de l'AVASAD (membre du Comité)

Sont actuellement en fonction : MM. François Marmier, Cédric Roten et Albert Emery. Ces 3 membres sont à nouveau candidats au mandat de membres délégués à l'Assemblée des délégués de l'AVASAD. M. Roulet demande si d'autres candidats sont intéressés à ce poste. Comme ce n'est pas le cas, M. Roulet demande à l'assemblée de valider ces candidatures susmentionnées.

Les membres délégués à l'Assemblée des délégués de l'AVASAD, nommés par acclamation, sont :

**Albert Emery, Municipal de Penthaz
François Marmier, Syndic de Chavannes-le-Chêne
Cédric Roten, Syndic de Sainte-Croix**

d. Membres à la Commission de gestion

Selon les statuts de l'ASPMAD, 5 membres et 5 membres suppléants sont élus pour 5 ans.

Sont actuellement membres de la Commission de gestion :

Madame Anne-Françoise Pahud de Bioley-Magnoux, présente à l'AG extraordinaire, accepte un nouveau mandat.

Peuvent devenir membres, les membres suppléants jusqu'ici en fonction, à savoir MM. Yves Jauner, Vice-syndic de Penthalaz et Christian Nyffenegger, Municipal de Ballaigues. Monsieur Eric Simon de Les Rasses s'est désisté. MM Jauner et Nyffenegger ne sont pas présents à l'Assemblée mais ont fait valoir leur désir de devenir membres à la Commission de gestion.

Deux candidats sont proposés pour rejoindre la Commission de gestion, à savoir Madame Francine Pache, Municipale de Gollion, absente à l'AG et Monsieur Stéphane Costantini, Syndic de Vallorbe présent parmi l'assemblée. M. Costantini accepte d'entrer dans le cadre de la Commission de gestion suite à la demande de M. Roulet.

Les 5 membres à la Commission de gestion nommés par acclamation sont :

**Stéphane Costantini, Syndic de Vallorbe
Yves Jauner, Vice-syndic de Penthalaz
Christian Nyffenegger, Municipal de Ballaigues
Francine Pache, Municipale de Gollion
Anne-Françoise Pahud, Municipale de Bioley-Magnoux**

d. Suppléant-e-s à la Commission de gestion

Monsieur Martin Schnorf, Municipal d'Yvonand, suppléant, propose de maintenir son poste de suppléant.

Les candidatures proposées aux postes de suppléants à la Commission de gestion sont :

Monsieur Albert Emery, Municipal de Penthaz

Madame Sylvie Aubert Brühlmann, Municipale de Le Lieu

Madame Anne Maradan, Municipale de Mutrux

Un poste de suppléant devant encore être trouvé, M. Roulet demande si un candidat est intéressé parmi l'assemblée.

Monsieur Patrick Berktold, Municipal de L'Abbaye se propose.

Aucune autre proposition n'intervenant, les 5 suppléant-e-s à la Commission de gestion nommés par acclamation sont :

**Patrick Berktold, Municipal de L'Abbaye
Sylvie Aubert Brühlmann, Municipale de Le Lieu
Albert Emery, Municipal de Penthaz
Anne Maradan, Municipale de Mutrux
Martin Schnorf, Municipal d'Yvonand**

M. Roulet rappelle que ces élections, nominations, soit cette mise en place de l'administration interne aurait dû se passer lors de l'Assemblée générale de ce printemps. Afin de ne pas renvoyer diverses circulaires aux communes

membres, il a été proposé de mettre en place une Assemblée générale extraordinaire en présentiel et en bonne convivialité.

Monsieur Roulet passe la parole au Président du Comité pour le point 6 de l'ordre du jour

6. Contrôleurs de compte – changement de prestataire

Monsieur Petermann prend la parole et explique que les réviseurs ont un mandat pour une durée de 5 ans. Le réviseur est choisi par l'Assemblée des délégués de l'AVASAD et est le même pour toutes les Associations/Fondations. Selon les statuts de l'ASPMAD, cette dernière doit également valider ce réviseur Il s'agit de la société Mazars SA, succursale de Lausanne.

M. Petermann demande à l'assemblée présente de valider le réviseur Mazars SA, succursale de Lausanne.

Monsieur Roulet ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. M. Roulet procède au vote à mains levées. 0 avis contraire, 1 abstention.

Le réviseur Mazars SA, succursale de Lausanne est accepté

7. Divers et propositions individuelles

Quelques points ont été transmis à M. Roulet, à savoir :

- Pourriez-vous éviter les convocations le mercredi soir ? Toutes les associations intercommunales ont lieu le même soir. Monsieur Roulet rappelle que de telles séances se tiennent le mardi également. Dans chaque commune, chaque municipal doit avoir son remplaçant. Ceci permet d'éviter les absences aux Assemblées.
- Merci pour l'excellent travail.
- Merci pour tout ce que vous faites.
- Merci pour votre engagement et meilleures salutations.
- Ayant accompagné l'ASPMAD dans ses débuts, Madame est heureuse de son essor et souhaite un développement harmonieux dans les soins à domicile, devenus indispensables dans la vie de nombreuses personnes.
- Remercie l'équipe soignante.
- Vous faites un excellent travail et il faut continuer. Félicitations à tous.
- Bonne Assemblée et merci pour tout ce que vous faites.
- Merci, merci, merci pour votre engagement.
- Je remercie beaucoup les personnes soignantes.
- Merci pour tout le travail accompli tant sur le plan participatif que pratique.

M. Roulet pense que ces remarques positives arrivées au sein de l'Association ont mis du baume au cœur car les critiques sont plus faciles à dire que les remerciements.

Monsieur Roulet remercie également Madame Aude Bonnard, ancienne Présidente du Comité. Mme Bonnard avait commencé à la Commission de gestion. Monsieur Roulet ne garantit pas à tous les membres de la Commission de gestion d'accéder un jour à la présidence du Comité directeur mais cela peut être une piste d'avenir.

Remerciements à Madame Rosemay Christen, membre du Comité qui n'a pas désiré renouveler son mandat. M. Roulet remercie toutes celles et tous ceux qui ont quitté l'Association ou qui n'ont pas eu la chance de voir leur mandat être renouvelé lors des élections de ce soir. Merci à toutes celles et à tous ceux qui font « voguer cet immense bateau et ceci par tous les temps ». C'est parmi les temps calmes comme parmi les temps d'orage et particulièrement ces deux dernières années que toute cette équipe travaille au sein de l'ASPMAD. Monsieur Roulet les remercie pour le travail effectué et les services rendus. Applaudissements de l'assemblée.

Propositions individuelles :

Olivier Petermann : Le directeur de l'ASPMAD, Matthieu Reymond, a démissionné au 30 septembre 2021. Afin d'assurer une direction ad interim, le Comité a proposé de nommer 3 cadres qui œuvrent déjà au sein de notre Association. Ces cadres connaissent bien tous les employés et tout ce qui gravite autour et font tout pour maintenir la stabilité. L'exemple des eHnv a été repris qui, à l'époque, avait mis en place une direction ad interim avec des cadres de l'hôpital et cela s'était bien passé. Ce modèle a été proposé à l'AVASAD qui l'a accepté.

M. Petermann présente Valérie Frei, responsable des finances de l'ASPMAD et Thierry Azzola, responsable des CMS d'Yverdon et des Appartements adaptés. M. Petermann excuse Julien Rosselet, responsable du service RH actuellement en vacances. L'assemblée acclame ces nominations.

Afin que les cadres ne soient pas débordés par le travail, il a été prévu de renforcer leurs services respectifs afin qu'ils puissent se dégager du temps pour assurer cette direction.

Monsieur Petermann profite de cette Assemblée pour remercier au nom du Comité l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui œuvrent jour après jour au sein de notre Association pour le bien-être de nos citoyens affaiblis par

les aléas de vie. Un grand merci à toutes et tous et particulièrement en ces temps fâcheux qui semblent s'éclaircir un peu. M. Petermann souhaite une bonne soirée à l'assemblée et reste à disposition pour des questions. Acclamation de l'assemblée.

Marjorie Fellay : propose de remercier également Madame Véronique Robadey qui a œuvré 10 ans au Comité. Monsieur Roulet n'ayant pas été en possession de la lettre de démission de Mme Robadey, ce dernier a omis de la mentionner dans les remerciements et s'en excuse. Il la remercie donc pour le travail apporté au sein de cette Association. Applaudissements de l'assemblée.

Plus aucune question, suggestion, proposition n'étant relevée, la date de la prochaine Assemblée générale au printemps 2022 sera fixée prochainement.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Roulet clôt l'Assemblée et déclare la séance levée. Il souhaite un bon retour à toutes et à tous dans les foyers et une bonne santé. Acclamations de l'assemblée.

Assemblée générale
Président



Claude Roulet

Comité de l'ASPMAD
Président



Olivier Petermann

ASPMAD
Assistante de direction



Patricia Perotti-Paget

Montagny, le 14 octobre 2021/pp